

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Le Préfet*

Toulouse, le **14 SEP. 2020**

Madame la présidente,

Par courrier du 4 avril 2019, vous m'avez transmis la délibération du Conseil régional du 29 mars 2019 engageant la procédure de renouvellement de la charte du parc naturel régional (PNR) des Grands Causses.

Dans ma lettre du 5 novembre 2019, je vous ai fait part de mon avis favorable sur l'opportunité de renouvellement du classement du territoire du PNR des Grands-Causses et sur l'intégration dans son périmètre d'étude des 28 nouvelles communes proposées situées dans le département de l'Hérault (Communauté de communes du Lodévois et Larzac).

Conformément à la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des PNR et à la mise en œuvre de leurs chartes, je me suis engagé à vous transmettre, en marge de cet avis d'opportunité, une note définissant les enjeux identifiés par l'État sur le territoire du parc. Vous trouverez cette note en pièce-jointe, accompagnée de ses annexes.

Cette note, qui n'a pas vocation à être exhaustive, met l'accent sur les grands enjeux du territoire du parc en matière de patrimoine naturel et de patrimoine paysager. Elle invite notamment le parc à inscrire son action dans l'ambition de transition écologique de l'État et à contribuer à la déclinaison sur son territoire du plan national biodiversité présenté le 4 juillet 2018 par le Gouvernement.

Enfin, elle apporte un éclairage sur les attentes de l'État en matière de développement éolien sur le territoire du parc. Le PNR des Grands Causses concentre en effet des enjeux forts en la matière, car il héberge de nombreuses espèces protégées particulièrement sensibles à l'installation des éoliennes.

Je vous prie d'accepter, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Étienne GUYOT

Madame Carole DELGA  
Ancienne ministre  
Présidente du Conseil régional Occitanie  
Hôtel de Région  
22 boulevard Maréchal Juin  
31406-TOULOUSE Cedex 9

*Copie : - Mme la préfète de l'Aveyron  
- M. le préfet de l'Hérault  
- M. le président du syndicat mixte du PNR des Grands Causses  
- M. le sous-préfet de Millau  
- MTE (DGALN et DEB)*